



PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE

Liberté
Égalité
Fraternité



ATTENTION

BATTUE ADMINISTRATIVE

Le 6 mars 2025

En raison des nuisances occasionnées par les sangliers sur le secteur Madrague Montredon et alentours, une battue administrative sera conduite le jeudi 6 mars de 6h00 à 14h00 **sur le site Legré-Mante et ses abords.**

Les agents de **la police municipale**, du **Parc national des Calanques**, de **l'Office National des Forêts**, et de **l'Office Français de la Biodiversité** seront présents pour **sécuriser le périmètre ci-dessous.**



Pour des raisons de sécurité et pour un bon déroulement de cette opération, merci d'éviter d'accéder au secteur délimité en bleu ci-dessus pendant le déroulement de la battue, de veiller à réduire votre vitesse en véhicule, de veiller à tenir vos animaux chez vous.

Arrêté préfectoral numéro 13-2025-02-28-00002

Publié au Recueil des Actes Administratifs des Bouches-du-Rhône

<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/RAA-et-Archives/RAA-2025>

Article 5 :

Tout acte d'outrage ou de violence à l'encontre du lieutenant de louveterie ou des participant(e)s à la battue, notamment s'il constitue une entrave à son exécution, fera systématiquement l'objet de poursuites pénales. Est puni, au titre de l'article R428-12-1 du code de l'environnement, de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe le fait, par des actes d'obstruction concertés, d'empêcher le déroulement de cette battue administrative.